

# L'APEL

## Comparatif OGEC - APEL

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique	Association de Parents de l'Enseignement Libre
<p>L'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique.</p> <p>L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGEC), elle-même liée à l'Union Régionale (UROGEC) et à la Fédération Nationale (FNOGEC).</p> <p>Le <b>Conseil d'Administration de l'OGEC</b> est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non</li><li>- de membres de droit : le Président de l'Apel, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain, et le Président de l'UDOGEC</li></ul> <p style="text-align: center;"><b><u>MISSIONS</u></b></p> <p>En lien étroit avec le chef d'établissement, l'Apel, la Paroisse et les structures diocésaines, l'OGEC assure :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion financière et comptable de l'établissement</li><li>• L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier</li><li>• La fonction employeur des personnels non enseignants.</li></ul> <p style="text-align: center;"><b><u>RESSOURCES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les rétributions financières versées par les familles</li><li>• Les contributions et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales</li><li>• Et pour une part souvent nécessaire, d'autres ressources légalement autorisées (recettes de kermesse, fêtes etc...)</li></ul> <p style="text-align: center;"><b><u>FINANCEMENT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les rétributions financières versées par les familles, les autres ressources légalement autorisées (recettes de fêtes, kermesses, location, subventions d'autres associations, dons....) sont destinées à <b>assumer l'immobilier et les frais inhérents au caractère catholique de l'établissement</b> ;</li><li>• Les diverses participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales (Commune, Département, Région) sont destinées à <b>prendre en charge les dépenses de fonctionnement courantes.</b></li></ul>	<p>Association régie par la loi 1901</p> <p>L'Apel est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique.</p> <p>L'Apel de l'établissement adhère à l'Apel de Vendée, adhérente à l'Apel académique, elle-même membre de l'Apel nationale.</p> <p><b>Le conseil d'Administration de l'Apel</b> est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement et du président de l'Apel départementale ou son représentant (membre de droit).</p> <p style="text-align: center;"><b><u>MISSIONS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>La représentation des parents</b> : lors des réunions, au C.A. de l'OGEC, auprès des instances de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.</li><li>• <b>Les services aux familles</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>- l'accueil,</li><li>- l'animation et l'accompagnement,</li><li>- l'information.</li></ul></li></ul> <p style="text-align: center;"><b><u>RESSOURCES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'<b>adhésion</b> volontaire des familles</li><li>• Les <b>subventions</b> versées par les collectivités territoriales</li><li>• Eventuellement les <b>recettes de manifestations</b> (pour des actions éducatives)</li></ul> <p style="text-align: center;"><b><u>FINANCEMENT</u></b></p> <p>L'Apel, outre ses propres dépenses, en concertation et à la demande du chef d'établissement, peut financer les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• participation à l'<b>achat de matériel lié au caractère catholique de l'établissement.</b></li><li>• participation aux dépenses liées aux <b>sorties scolaires, voyages...</b> (l'Apel ne doit pas être organisateur).</li><li>• organisation et financement de <b>conférences et d'interventions à l'école, destinées aux familles et/ou aux élèves.</b> Elle peut aider financièrement l'OGEC, par le biais de subvention.</li></ul>

# L'APEL Boulogne-La Merlatière

## Les manifestations de l'APEL en 2016-2017

Pendant l'année scolaire 2016-2017, différentes manifestations ont été organisées par l'APEL et ont ainsi permis de financer les sorties scolaires :

- ❑ Fabrication et vente de jus de pomme
- ❑ Spectacle de Noël offert aux enfants
- ❑ Vente de gâteau bijou
- ❑ Vente de parfums
- ❑ Récolte de ferraille
- ❑ Photos scolaires

Cette année, nous avons financé plus de 3300 euros pour les sorties scolaires ainsi que le spectacle de Noël. Cette année, le Père Noël avait déposé des cadeaux dans chaque classe (jeux de société et autres jouets). Merci à tous pour votre participation et merci à tous nos bénévoles pour leur implication.

N'hésitez pas à nous rejoindre !!!

## COMPOSITION DU BUREAU 2016-2017



Elise Brandi (trésorière), Stéphanie Lutton (présidente), Lorène Bernard (membre), Sandra Talineau

(secrétaire), Mathias Hermouet (membre), Damien Rabillard (membre)

Absents sur la photo : Fabrice Lalo (membre) et Angélique Bléry (membre)

Vous êtes intéressés pour rejoindre l'APEL ?  
N'hésitez pas à vous faire connaître au  
06.01.75.57.38 ou par email :  
nifounette@gmail.com  
Nous vous accueillerons avec plaisir !